



Les pouvoirs des dirigeants d'association

Fiche pratique publié le 01/11/2016, vu 745 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Désignés plus largement par le nom de l'organe auquel ils appartiennent, le bureau, les dirigeants de l'association ne disposent pas de pouvoirs prédéfinis.

Le président

Le cas du président est particulier. Si les [statuts](#) n'ont rien prévu, il est investi du pouvoir de représenter l'association loi 1901 dans tous les actes de la vie civile.

C'est lui qui, en cette qualité, passe les contrats au nom de l'association loi 1901. Mais il ne prend pas les décisions seul : le conseil d'administration ou l'[assemblée générale](#) (selon ce que les statuts ont prévu) devra avoir approuvé au préalable la signature des contrats.

Le trésorier

Le trésorier gère le patrimoine financier de l'association loi 1901 . A ce titre :

- il adresse les avis de [cotisation](#), reçoit les chèques et les transmet à l'organisme bancaire ;
- il fait rentrer les revenus, paye les sommes dues par l'association vis-à-vis des particuliers, des Administrations fiscales et de la Sécurité sociale. ;
- il tient, ou fait tenir les différents registres comptables et, à la fin de chaque exercice social, dresse le [bilan](#), le [compte de résultat](#) et l'[inventaire](#), élabore un projet de budget pour l'année suivante et rédige le rapport financier.

Le secrétaire

Le secrétaire est d'abord chargé de la tenue des différents registres, soit qu'il fasse ce travail lui-même, dans les petites associations, soit qu'il le fasse faire par un salarié.

A lire :

- [Désigner les dirigeants de son association](#) **NOUVEAU**
- [Révoquer le dirigeant d'une association](#)
- [Rémunérer les dirigeants d'une association](#)
- [Une association loi 1901 et ses dirigeants peuvent-ils être responsables devant la justice ?](#)
- [Qui est le représentant légal d'une association loi 1901 ?](#)
- [Une association doit-elle obligatoirement comporter un président, un trésorier et un secrétaire ?](#)
- [Comment désigner les dirigeants d'une association loi 1901 ?](#)